

Information Formation TP15263

Opérations avancées



24 Février 2019

Table des matières

Annexe A : Guide de la révision en vol – exercices de petit SATP	1
Procédures de planification avant-vol	1
Procédures d’urgence	1
Effectuer un décollage	1
Procédure de vol manuelle	2
Procédures en cas de liaison perdue	2
Procédures d’« envol »	2
Effectuer un atterrissage.....	2
Renseignements.....	3

Exigences en matière de connaissances des pilotes de SATP – Opération avancées

Annexe A : Guide de la révision en vol – exercices de petit SATP

Procédures de planification avant-vol

Référence

- Planifier un vol d'une durée d'au moins 15 minutes simulant le vol opérationnel normal d'un SATP qui doit, au minimum, comporter un (1) décollage et un (1) atterrissage avec arrêt complet.

Un pilote utilisant un petit SATP en visibilité directe doit pouvoir :

- Fournir un examen des lieux satisfaisant
- Donner un exposé aux membres d'équipage ou aux observateurs visuels sur les fonctions qu'ils doivent remplir ou sur tout autre renseignement utile au vol
- Utiliser des cartes aéronautiques appropriées et actuelles et d'autres publications de vol d'actualité
- Identifier comme il faut l'espace aérien, les obstacles et les caractéristiques topographiques
- Sélectionner un lieu de décollage et un itinéraire de vol sûrs et efficaces
- Obtenir tous les renseignements utiles sur les routes aériennes et les aérodromes locaux
- Extraire et interpréter les données météorologiques et les NOTAM utiles au vol prévu
- Déterminer l'acceptabilité des conditions météorologiques existantes ou prévues
- Sélectionner les altitudes les plus favorables, en tenant compte des conditions météorologiques et des limites de l'équipement
- Déterminer la procédure de départ appropriée
- Prendre une décision judicieuse de partir ou de ne pas partir selon les renseignements disponibles relatifs au vol prévu
- Prouver que les masses et le centre de gravité sont dans les limites acceptables du constructeur
- Déterminer l'incidence sur le vol de leur petit SATP, du caractère inutilisable de l'équipement ou des changements de configuration de l'équipement pour le vol prévu
- Agencer et disposer le matériel et l'équipement de manière à les rendre faciles d'accès

Procédures d'urgence

Référence

- Démontrer les procédures à suivre en cas d'urgence.

Un pilote utilisant un petit SATP en visibilité directe doit pouvoir :

- Décrire les procédures d'urgence qui s'appliquent à votre petit SATP
- Décrire les procédures de perte de liaison qui s'appliquent à votre petit SATP
- Décrire les procédures à suivre en cas d'envol, y compris qui il faut contacter.

Effectuer un décollage

Référence

- Effectuer un décollage organisé, sûr et efficace

Un pilote utilisant un petit SATP en visibilité directe doit pouvoir :

- Procéder à toutes les inspections/vérifications avant vol sur votre petit SATP
- Noter l'heure de décollage
- Suivre une procédure organisée et efficace pour décoller
- Respecter toutes les autorisations et les instructions de départ si la révision en vol a lieu dans l'espace aérien contrôlé
- Exécuter les listes de vérification appropriées.

Procédure de vol manuelle

Référence

- Prouver son aptitude à contrôler manuellement le petit SATP lors des différentes étapes du vol.

Un pilote utilisant un petit SATP en visibilité directe doit pouvoir :

- Maintenir une vitesse, une altitude de croisière et un cap stables
- Naviguer à l'aide des techniques de navigation systématiques
- Orienter le petit SATP dans la direction du vol
- Naviguer autour d'un obstacle ou d'un point fixe
- Déterminer la position de l'aéronef pour ce qui est de la distance et de l'altitude par rapport au candidat
- Utiliser une méthode efficace qui
 - permet de vérifier la position de l'aéronef
 - réviser les caps pour corriger toute erreur de route et maintenir la position de l'aéronef à cause du vent
 - confirmer ou réviser la puissance de batterie disponible au point d'atterrissage à destination avec un degré de précision qui garantit l'arrivée
 - confirmer les niveaux actuels de carburant/puissance par rapport aux besoins du vol.

Procédures en cas de liaison perdue

Référence

- Démontrer oralement les procédures à suivre lorsque survient une perte de liaison.

Un pilote utilisant un petit SATP en visibilité directe doit pouvoir :

- Programmer correctement le petit SATP pour « un retour au point d'origine » si l'appareil est muni de cette fonction
- Sélectionner un réglage de puissance et une altitude convenant à la situation de liaison perdue
- Reconnaître rapidement quand une liaison a été perdue
- Démontrer la capacité de reprendre le contrôle du petit SATP s'il arrive à se reconnecter à la liaison perdue
- Suivre un plan d'action approprié, une fois que la liaison a été rétablie et confirmée
- Contacter l'installation compétente pour qu'elle fournisse des renseignements sur la liaison perdue, le cas échéant

Procédures d'« envol »

Référence

- Démontrer oralement la capacité de prendre toutes les mesures nécessaires relatives à une situation d'envol.

Un pilote utilisant un petit SATP en visibilité directe doit pouvoir :

- Accomplir sans tarder les tâches suivantes :
 - relever et consigner la position actuelle de l'aéronef
 - déterminer et consigner la direction et l'altitude du petit SATP lorsqu'on l'a aperçu pour la dernière fois
 - estimer le nombre approximatif d'heures de vol disponibles, compte tenu du carburant/de la puissance à bord au moment de l'arrivée à destination (p. ex. 15 minutes)
- Contacter sans tarder l'installation compétente pour fournir des renseignements sur l'« envol », le cas échéant.

Effectuer un atterrissage

Référence

- Effectuer un atterrissage organisé, sûr et efficace.

Un pilote utilisant un petit SATP en visibilité directe doit pouvoir :

- Suivre une procédure organisée et efficace pour atterrir

- Respecter toutes les autorisations et les instructions d'arrivée si la révision en vol a lieu dans l'espace aérien contrôlé
- Exécuter les listes de vérification appropriées
- Consigner l'heure d'atterrissage
- Mettre le petit SATP en sécurité.

Renseignements

Pour des renseignements sur l'utilisation de petits SATPs et la certification des pilotes, veuillez communiquer avec le bureau régional de Transports Canada. Une liste complète se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/regions-139.htm>